



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org

Union
syndicale
Solidaires



Retraites : l'heure du choix !

Nous sommes à la fin du processus. La publication du relevé de conclusions marque la fin de la concertation sur la réforme de notre régime de retraites. Le Gouverneur attend maintenant les signatures des syndicats avant le 24 novembre 2006.

Au fil des mois, nous sommes restés mobilisés. La dernière grève du 8 novembre dernier l'a encore démontré, bien que moins suivie qu'en décembre 2005. La Banque y a répondu par d'ultimes propositions (**voir tableau au verso**).

Le SNABF Solidaires a proposé par écrit (lettre au Gouverneur du 6/11/06) la mise en place de mesures accordant, d'une part, à chaque agent un congé spécial de fin de carrière calculé sur la base de son ancienneté et permettant, d'autre part, de revaloriser la prime fixe à travers notamment un relèvement significatif de l'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise. Nous voulions ainsi lever le blocage de la Banque vis-à-vis des droits acquis et du maintien intégral du pouvoir d'achat, en particulier pour les jeunes agents.

La Banque nous a partiellement entendus en proposant :

- pour les agents ayant au moins 25 années de services effectifs, **un congé spécial pour convenance personnelle**, à prendre en fin de carrière, d'une durée d'une semaine par année de services effectifs jusqu'à la date de cessation d'activité. Cette mesure devrait concerner 4700 agents qui bénéficieront en moyenne d'un congé de trois à quatre mois,
- la **majoration de 100 euros du plafond de l'abondement** versé par la Banque **dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise**,
- la **revalorisation de la prime lors d'un changement de grade** durant la période de transition de 5 ans suivant la mise en œuvre de la réforme.

Notre pugnacité n'a pas été vaine. Et maintenant ?

Quel que soit le contexte politique en 2007, **nous n'échapperons pas à la réforme de notre régime de retraites. Deux échéances** se présentent : **soit le 1^{er} avril 2007** (avec le projet de la Banque), **soit 2008** au plus tard, dans le cadre de la réforme globale des régimes spéciaux qui est programmée. **Deux options** sont possibles : **l'adossé au régime des fonctionnaires dès 2007 ou le risque d'une intégration au régime général en 2008.**

La Banque a toujours affirmé qu'elle souhaitait recueillir un maximum de signatures afin d'être en mesure d'obtenir l'aval de Bercy nous permettant de **conserver un régime de retraite spécifique adossé au régime de la Fonction Publique**. Elle affirme que c'est seulement dans ce cadre que l'Etat actera par écrit son propre accord en signant un engagement avec notre Institution. Sans la signature de syndicats représentant la majorité du personnel, le ministère des finances pourrait prendre une tout autre décision.

Nous nous sommes battus jusqu'au bout, en respectant notre logique syndicale d'action, de combat et de négociation. Dans un contexte rendu encore plus difficile par une pression médiatique qui depuis des mois nous désigne comme privilégiés et nantis, nous n'avons eu de cesse de préserver les intérêts fondamentaux du personnel. La fin de cette concertation s'est inscrite dans le cadre d'une indemnisation et d'une compensation maximales pour la Banque.

Faut-il maintenant prendre le risque d'attendre 2008 pour subir une réforme dont personne ne peut nous dire aujourd'hui ce qu'elle sera ? Faut-il accepter la mise en place au 1^{er} avril 2007 de la réforme qui nous est proposée, en ayant arraché jusqu'au dernier moment des compensations pour atténuer le coup porté à nos acquis sociaux, sachant que certaines contreparties sont en deçà de nos revendications initiales ?

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis du personnel, le SNABF Solidaires consulte maintenant ses instances.

Ensemble et déterminés, notre engagement militant



	Propositions initiales de la Banque (07/05)	Propositions de la Banque à fin 2005	Ultimes propositions de la Banque
Prise en compte de l'ancienneté	-	Refus	<ul style="list-style-type: none"> • Congé de fin de carrière (agent avec 25 ans d'ancienneté minimum) • 1 semaine de congé/année restant à courir entre le 01/04/07 et la date de fin d'activité • Rémunérée comme une préretraite
Date de mise en place de la réforme	Le 1 ^{er} janvier 2006	Le 1 ^{er} juillet 2006	Le 1 ^{er} avril 2007
Participation/ PERCO	Mise en place du PERCO en contrepartie de la suppression de la participation	Abandon du PERCO et maintien de la participation	Abandon du PERCO et maintien de la participation
Compensation de la perte de pouvoir d'achat	-	Mise en place d'une prime dégressive sur 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une prime individuelle, revalorisée pendant 5 ans à l'occasion d'un changement de grade ou de catégorie • Abondement supplémentaire de la Banque de 100 € sur le PEE
Cessation Progressive d'Activité (CPA)	Possibilité de partir en CPA à partir de 60 ans	Possibilité de partir progressivement en CPA à 60 ans en 2007 jusqu'à 57 ans en 2010	Possibilité de partir en CPA à partir de 57 ans dès 2007
Rachat d'années d'études	-	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les jeunes agents (- de 5 ans d'ancienneté) • Dans la limite de 12 trimestres • Mise en place d'un prêt d'honneur à taux zéro, d'une durée de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la durée du prêt à 7 ans, pour les rachats de 9 à 12 trimestres
Rachat de périodes de temps partiel	Rachat possible dans la limite de 6 trimestres	Sans changement	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de rachat rétroactif • Étalement du rachat : <ul style="list-style-type: none"> - 1 an pour le rachat d'1 ou 2 trimestres - 2 ans pour le rachat de 3 ou 4 trimestres - 3 ans pour le rachat de 5 ou 6 trimestres

www.snabf.org